

Les Régions de Colonisation

DANS

LE SUD-EST DE QUEBEC

RIMOUSKI

LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

ET

LA GASPÉSIE

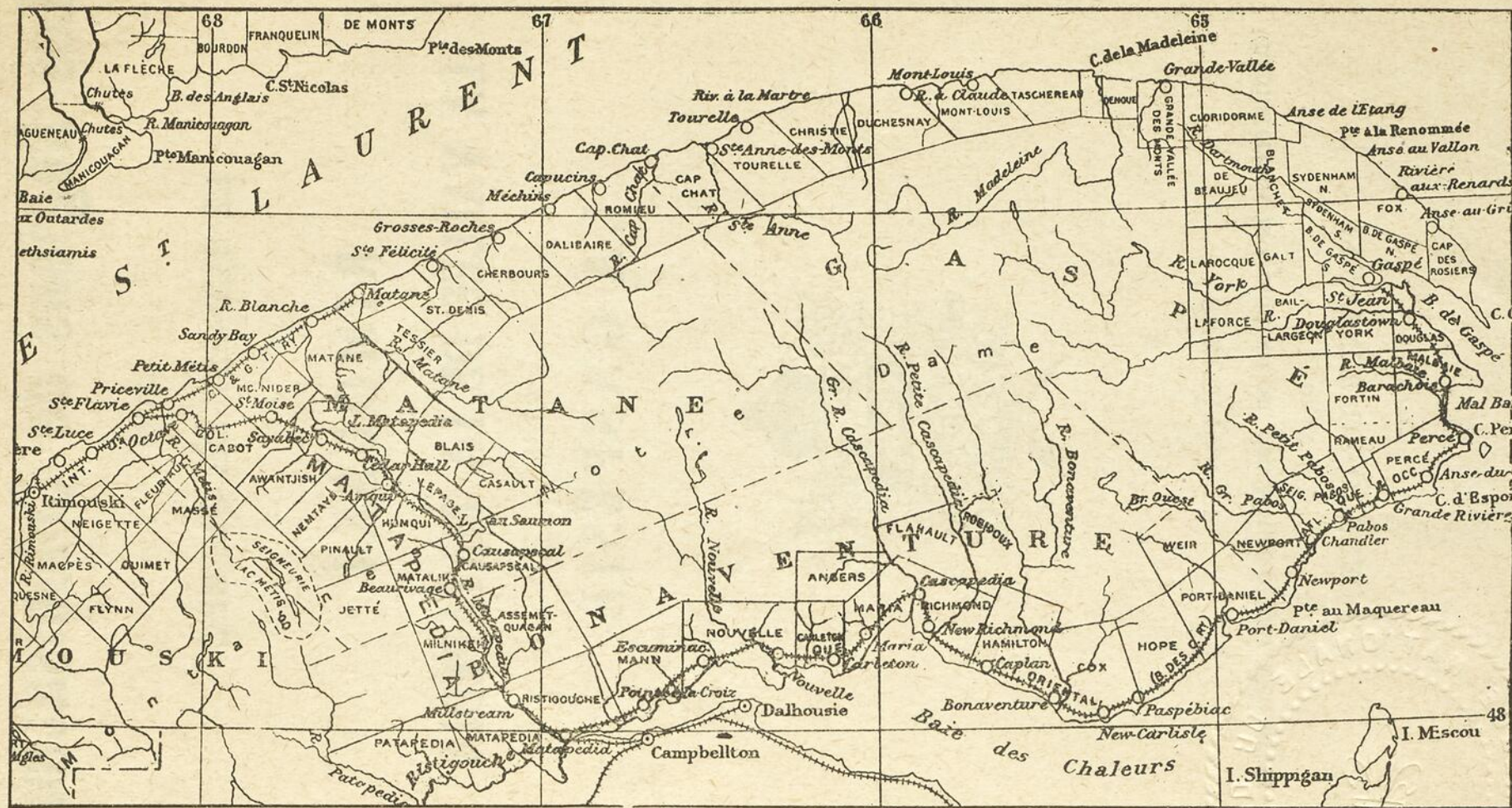


PUBLIÉ PAR LE

Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC



COMTES DE MATANE, MATAPEDIA, BONAVENTURE ET GASPE.

LE SUD-EST DE QUÉBEC

Au sud-est de Québec, se trouvent deux vastes diocèses: Rimouski et Gaspé, qui comprennent les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspé.

C'est, sans contredit, la plus vaste, comme une des meilleures contrées de la province de Québec ouvertes à la colonisation. Elle compte plus d'une centaine de paroisses, dont une quarantaine de fondation toute récente.

Au sud des comtés que nous venons de nommer, il y a de grandes étendues de terrain, c'est-à-dire au delà d'un million d'acres de terre, dont la plus grande partie est colonisable. Et cet immense territoire, situé à proximité des vieilles paroisses, est encore, en grande partie, une solitude.

Mais l'élan est donné. C'est par centaine, chaque saison, que les colons visitent, soit la vallée de la Matapédia, soit la Baie des Chaleurs, soit la Gaspésie. Et rien n'est plus facile, puisque les chemins de fer relie, aujourd'hui, ces vastes domaines au reste de la province de Québec.

Témiscouata et Rimouski.

Le comté de Témiscouata est arpenté à peu près au complet. Dans les cantons Raudot, Hocquart, Demers, Armand, Estcourt, Cabano, Auclair, Packington, Botsford, Robinson, Robitaille et Bégon, on estime que 75 pour cent de leur superficie est propre à la culture. Dans à peu près tous ces cantons, il y a des commencements de colonie qui ont besoin de colons, pour acquérir rapidement le développement dont ils sont susceptibles.

Au point de vue religieux, le comté de Témiscouata est partagé entre les deux diocèses de Québec et de Rimouski; le premier comprend cinq paroisses et le deuxième en compte

vingt-deux, avec trois dessertes et une mission. Toutes les paroisses situées dans le comté de Rimouski appartiennent au diocèse de ce nom.

Le comté de Témiscouata comprend vingt-huit municipalités, avec une population de 42,605 âmes, et le comté de Rimouski de 27,975 âmes. Mais cette région atteindra bientôt 75,000 habitants, en complétant les anciennes paroisses et en ouvrant de nouveaux établissements dans les cantons récemment classés comme propres à la culture ou qui le seront bientôt. En effet, il importe de compléter, le plus tôt possible, les cadres des jeunes colonies avec le surplus de population des anciennes paroisses.

Parmi les paroisses de colonisation du comté de Témiscouata, signalons: Saint-David-d'Estcourt, Saint-Eusèbe-de-Cabano, Saint-Honoré, Saint-Hubert, Saint-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, Saint-Marc-du-Lac-Long, Saint-Mathias-de-Cabano, Saint-Michel-de-Squatec, Sainte-Philomène-de-Raudot, et Sainte-Rose-du-Déglé.

Dans l'arrière-partie de Rimouski, où est situé la seigneurie du lac Métis, se trouvent de belles terres non encore divisées, mais propres à la culture. La partie arpentée comprend les cantons de Bédard, de Biencourt, de Chénier, de Duquesne, de Magpès, de Flynn, de Neigette et de Massé, où se trouvent plusieurs colonies naissantes, sans compter les parties non ouvertes à la colonisation, mais susceptibles de former plusieurs florissantes paroisses.

Citons les paroisses suivantes où il y a encore de la place pour plusieurs familles: Saint-François-Xavier, Saint-Marcelin, Saint-Médard et Saint-Narcisse, Mission du Lac Neigette, etc.

Agents des Terres pour les comtés de Témiscouata et de Rimouski.

Les agents des terres pour les comtés de Témiscouata et de Rimouski sont les MM. suivants: J. J. B. Lavoie, Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, P. Q.; C. F. Beaulieu, Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, P. Q.; J. B. Danjou, Rimouski, comté de Rimouski, P. Q.

OFF

C59A1

A14/R43 -

1923 15

LA VALLEE DE LA MATAPEDIA

La vallée de la Matapédia comprend le comté de Matapédia et la partie sud-ouest du comté de Bonaventure. Elle s'étend depuis Saint-Moïse, jusqu'à la rivière Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, et elle couvre une étendue de 60 milles de longueur de l'Ouest à l'Est, par 25 milles de largeur du Nord au Sud, étant partagée dans le sens de la longueur en deux parties à peu près égales par la rivière Matapédia. Ce beau territoire a une superficie de 1,500 milles carrés, soit 960,000 acres de terre.

La région toute entière est traversée par le chemin de fer Intercolonial et le grand chemin de Matapédia, voie militaire ouverte en attendant le chemin de fer. De plus, cette riche contrée communique aisément avec tous les ports de mer situés sur la Baie des Chaleurs et avec les provinces maritimes.

Longtemps ignorée sous le rapport de la valeur de son sol, cette région attire aujourd'hui l'attention des cultivateurs, grâce au chemin de fer qui la traverse et grâce aussi à la publicité qui en a été faite particulièrement par le gouvernement. Aussi, des paroisses maintenant prospères s'y sont établies et d'autres sont en voie de se former dans des endroits d'accès facile et vraiment avantageux. Comme on peut le constater par les paroisses dont les noms suivent, la vallée de la Matapédia occupe un rang enviable parmi les régions ouvertes à la colonisation.

Le sol de cette contrée offre tous les avantages des meilleures régions agricoles. De plus, lorsque la grande sécheresse affecte les autres parties du pays, la vallée de la Matapédia n'en souffre pas, parce qu'elle est favorisée, chaque nuit, d'une rosée bienfaisante, qui conserve les produits de la terre en excellente condition de croissance.

Paroisses de colonisation.

La région la plus importante du sud-est de Québec, est, sans contredit, la vallée de la Matapédia. Voici la liste des paroisses et missions où il se fait actuellement de la colonisation:

Mission du canton de Jetté, 1920. Population: 125 âmes.

Mission de Sainte-Paula, canton de Matane, 1923. Population: 350 âmes.

Mission de Saint-Tharsitius-du-lac-à-Pitre, 1920. Population: 150 âmes.

Mission de Saint-Agricole-de-Nemtayé, 1920. Population: 75 âmes.

Saint-Cléophas, 1920. Population: 450 âmes.

Mission Saint-Denis, 1920. Population: 200 âmes.

Sainte-Florence, 1909. Population: 450 âmes.

Sainte-Jeanne-d'Arc, 1920. Population: 450 âmes.

Saint-Léon-le-Grand, 1908. Population: 1,500 âmes.

Sainte-Marguerite-Marie, 1921. Population: 275 âmes.

Mission de Saint-Olivier, (canton Blais) 1920. Population: 150 âmes.

Saint-Raphael-d'Albertville, 1920. Population: 675 âmes.

Mission de Saint-Vianney, 1920. Population: 300 âmes.

Saint-Zénon-du-lac-Humqui, 1920. Population: 400 âmes.

Mission de Marieville, (Sellarville), 1900. Population: 50 âmes.

Mission de Saint-Ambroise, (Mill-Stream), 1900. Population: 50 âmes.

Saint-André-de-Ristigouche, 1890. Population: 375 âmes.

Mission de Saint-Antoine-de-Padoue, 1890. Population: 100 âmes.

Saint-Fidèle-du-Chemin-Kempt, 1900. Population: 100 âmes.

Saint-François-d'Assise, 1890. Population: 350 âmes.

Mission de Saint-Louis-de-Gonzague, 1900. Population: 200 âmes.

Mission de Saint-Robert-de-Routhierville, 1900. Population: 75 âmes.

Stigmates de Saint-François, (Alverne), 1897. Population: 140 âmes.

Agents des Terres pour la Vallée de la Matapédia.

G. L. Dionne, Amqui, comté de Matane, P. Q.; L. P. Bilotreau, Matane, comté de Matane, P. Q.; Engène Gagné, Saint-Laurent-de-Matapédia, comté de Bonaventure, P. Q.; W. H. Clapperton, Maria, comté de Bonaventure, P. Q.; P. Bourdages, New-Carlisle, comté de Bonaventure, P. Q.

LA GASPESIE

La Gaspésie comprend cette vaste péninsule qui s'avance dans le golfe Saint-Laurent, baignée au nord par les eaux du Saint-Laurent, et au sud par celles de la Baie des Chaleurs.

Ses pêcheries sont les plus riches du monde, son sol est d'une fertilité remarquable, et ses forêts immenses sont encore à peine exploitées.

Pendant trop longtemps, on a entretenu des préjugés sur la valeur agricole de la Gaspésie, et sur les difficultés d'accès de cette belle région. Mais il n'y a plus à prétexter la distance, un chemin de fer traverse maintenant la péninsule gaspésienne, dans toute sa longueur.

Si les habitants des vieilles paroisses connaissaient les avantages qu'offrent les terrains de la Baie des Chaleurs comme champ de colonisation, combien parmi eux s'empresseraient d'y établir leurs fils. En effet, le sol, le climat, les communications faciles, la pêche, tout y invite.

Mais tout fait espérer que la Gaspésie va entrer incessamment dans une ère de prospérité sans précédent. Les pouvoirs publics, civils et religieux, semblent vouloir se donner la main pour hâter le développement de ce beau pays.

Dans sa lettre d'entrée à ses nouveaux diocésains, Sa Grandeur Mgr F. X. Ross, évêque de Gaspé, leur donnait pour mot d'ordre cette inscription qui apparaît sur le sceau du diocèse: "*Crescamus in Illo, per omnia.*"

Le nouvel évêque expliquait, dans cette première lettre, comment l'Eglise aidait non-seulement au développement spirituel et moral, mais aussi au progrès temporel. Traçant le programme de ses activités futures, Mgr Ross annonçait que son attention se dirigerait tout spécialement vers la colonisation.

Voici que déjà se dessine un mouvement de colonisation dans la région de Gaspé. En effet, l'honorable M. J. E. Perreault, ministre de la Colonisation, de retour d'un voyage dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure, annonce que le gou-

vernement provincial, de concert avec les autorités religieuses du diocèse de Gaspé, va diriger un mouvement de colonisation vers cette région.

Le canton de Cox.

Dans le comté de Bonaventure, en arrière de la paroisse du même nom, le feu a détruit une immense forêt dans le canton de Cox, et la dévastation règne sur environ 8,000 acres. C'est l'intention du gouvernement de mettre ce terrain à la disposition des colons. Au moins 200 colons pourraient s'établir sur ces terres et ainsi deux nouvelles paroisses seraient fondées dans le nouveau diocèse de Gaspé.

Dès cet été, le ministère de la Colonisation a fait semer de la graine de trèfle et de mil pour améliorer les brûlés du canton de Cox. Il y fait faire en ce moment des travaux de voirie très considérables.

Saint-Alphonse-de-Caplan.

La paroisse de Saint-Alphonse-de-Caplan, située dans le comté de Bonaventure, comprend une partie du canton de Hamilton. Il y a là un bon nombre de lots à vendre très avantageux.

"C'est un terrain exceptionnellement favorable à la colonisation, nous écrit Sa Grandeur Mgr Ross, évêque de Gaspé. C'est une des belles et bonnes régions de colonisation du comté de Bonaventure. J'ai été ravi de l'aspect de cette jeune colonie, la seule de la baie des Chaleurs qui ne soit pas située sur ses rivages. Elle est bien pourvue de routes, etc."

Dans toute la paroisse, il se trouve des fermes à vendre, pour différentes raisons: décès, maladie, déplacement, etc. Ces terres, en partie défrichées et en valeur, sont à vendre à des prix raisonnables, avec leur roulant, bâtiments, instruments aratoires et animaux.

Un missionnaire colonisateur vient d'être nommé par Mgr Ross, pour diriger le mouvement de la Colonisation dans

le diocèse de Gaspé. Celui-ci prendra toutes les précautions requises pour le bon établissement des nouveaux colons dans les endroits de Colonisation.

La mission de Percé.

Le canton de Percé, dont le sol est d'une grande richesse, est situé sur la Baie des Chaleurs, presque à l'extrémité Est de la péninsule de Gaspé, à 150 milles à l'Est de Matapédia, et à 440 milles de Québec.

A l'arrière du canton, il y a une étendue considérable de terre, à peu près non colonisée, où il y aurait place pour une belle paroisse, qui pourrait prendre aussi quelques lots dans le canton Malbaie, du côté de l'est. Le sol y est de première qualité, peu rocheux et propre à la culture de toutes les céréales. Le terrain, en général, est un peu vallonneux, coupé de nombreux ruisseaux, le tout à proximité de la mer, où la pêche est abondante et constitue une source d'alimentation intarissable. De plus, le poisson fournit au colon un engrais précieux pour sa terre.

Quelques colons sont déjà établis dans le canton de Percé, comté de Gaspé. On peut y établir, au moins 300 autres colons qui y trouveront de précieux avantages.

Le canton Percé comprend déjà deux florissantes paroisses: Percé et l'Anse-du-Cap, (Cap-d'Espoir). Le curé de cette dernière paroisse nous communique les renseignements suivants sur la partie non encore ouverte aux colons: "La partie du canton Percé, comprise entre la Brèche-à-Manon à l'Ouest et les montagnes de Percé à l'Est, est de toute beauté et des plus propres à la colonisation et à la culture payante. C'est un terrain plat, légèrement incliné vers le sud, sans aucun obstacle, ni pierre ni marécage, enfin un sol d'une richesse exceptionnelle. C'est au milieu de ce territoire, sur le bord de la baie, que se trouve la florissante paroisse de l'Anse-du-Cap.

"Le chemin de fer, pour contourner les montagnes de Percé, pénètre dans les terres sur une distance d'au delà de 5 milles, en suivant le cours de la branche Est de la rivière à

l'Anse-à-Beaufils, et celui du portage. Un magnifique chemin de colonisation, le chemin Lemieux, pour lequel le gouvernement de Québec a dépensé plus de \$5,000, suit le parcours de la voie ferrée; il se rendra d'abord au coin du Banc, puis partira du point le plus rapproché du canton Malbaie, passera entre les rangs III et IV pour se rendre ensuite à Douglastown.

“Les rangs III, IV et V de Percé sont à la disposition des colons sérieux qui voudraient s'y fixer. Vraiment, je ne connais pas d'endroit plus favorable à la colonisation, à la culture et à l'écoulement des produits agricoles et autres.”

La mission de Percé, fondée en 1920, comprendra les rangs III, IV et V du canton de Percé. On y trouve déjà une vingtaine de familles établies, donnant une population d'environ 125 âmes.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

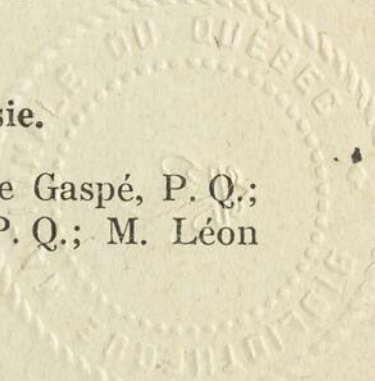
Le colon qui désire s'établir dans la Gaspésie ou ailleurs, peut d'abord se renseigner dans les brochures officielles. Pour cela, il n'a qu'à demander le “Guide du colon”, à l'honorable Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Certificat de colon.

Sur demande, le Ministère de la Colonisation accorde des certificats de colon qui donnent droit à une réduction appréciable dans le prix de transport par le chemin de fer Canadien National.

Agents des Terres pour la Gaspésie.

M. John Carter, Bassin de Gaspé, comté de Gaspé, P. Q.;
M. P.-E. Garneau, Percé, comté de Gaspé, P. Q.; M. Léon
Côté, Cap-de-Chat, comté de Gaspé, P. Q.



Conditions de la vente des lots.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60., est payable en 6 versements égaux, le premier payable comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6 p. c.

Missionnaires-Colonisateurs et Agents de Colonisation.

Pour des renseignements plus détaillés sur les régions de colonisation, on devra s'adresser aux agents de colonisation ou aux missionnaires-colonisateurs.

M. J.-E. Robert, agent de colonisation et d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. J.-N. Jutras, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'Abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur,

R.-P.-M. Marion, dominicain, missionnaire colonisateur, 301 Grande-Allée, Québec.

L'Abbé Jean Bergeron, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Chicoutimi. Adresse: Chicoutimi, P. Q.

L'Abbé David Jean, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Rimouski. Adresse: Evêché de Rimouski, P. Q.

L'Abbé Edmond Plourde, missionnaire-colonisateur pour le diocèse de Gaspé. Adresse: Grande-Rivière, comté de Gaspé.

